



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 octobre 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alice AMELIN - Jean Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANESE –
Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis
DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN – Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DUCHESNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean CORBANÈSE.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 septembre 2014.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES GITES

Le Maire demande à ce que cette question soit retirée de l'ordre du jour afin que la Commission Patrimoine rencontre le candidat afin de préciser certains points. Elle sera représentée au conseil de novembre.

EMPRUNTS

Le Maire rappelle les difficultés de trésorerie rencontrées actuellement en raison des factures importantes à payer pour les travaux de l'école et qui l'ont amené à souscrire une ligne de trésorerie de 100.000 € avec la Caisse d'Épargne en application de la délégation que le conseil lui a donnée et en raison de l'urgence. En effet le paiement de ces factures conditionne la demande de versement de la subvention de l'État. Cette ligne est accordée pour 6 mois sur la base du taux EONIA + 1,5%.

Par ailleurs et compte tenu de l'avancée des travaux de l'école le Maire propose d'avancer en 2014 l'emprunt qui était prévu sur 2015 pour financer la 3ème phase. Le Conseil se prononce, après discussion, pour la proposition du Crédit Agricole de 300.000 € à taux fixe de 3,45 % et remboursement trimestriel sur 20 ans, ce qui correspond à des remboursements de 5.209 € par trimestre et un total in fine de 416.736 €.

TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Cette taxe est encaissée par le SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) et a 2 fonctions : une part est reversée aux communes membres du syndicat et l'autre finance les travaux sur le réseau public. La répartition des pourcentages doit être confirmée par délibération et le conseil donne son accord à celle proposée par le SDEEG et actuellement appliquée, à savoir : 80,5% aux communes et 19,5% conservés par le SDEEG. A cette occasion Denis VIMENEY rappelle ce qu'est le SDEEG : ce syndicat a été créé pour gérer le réseau basse tension appartenant aux communes ce qui permet d'avoir un entretien et une amélioration du réseau à un coût moindre, les moyenne et haute tensions relevant de ErDF. Le SDEEG de Gironde se regroupe actuellement avec les mêmes syndicats des départements voisins afin d'élargir ses compétences à l'ensemble des énergies (gaz, biomasse, bois, électricité....) et constituer un groupement d'achat en vue de tarifs

intéressants pour les collectivités. Il va même jusqu'à se positionner sur le haut débit et cet outil public risque d'entrer en conflit avec les directives européennes sur la concurrence. Il se pourrait que les élus aient à se battre pour défendre ce service public et son efficacité dans les prochaines années.

MAISON GÉNESTINE

La locataire actuelle souhaite acheter la maison et le Conseil donne son accord à cette décision qui répond au souci d'accession à la propriété y compris pour les logements sociaux et satisfait toutes les parties. Donc le Conseil est également d'accord pour fixer le prix de vente à 2.000 € au-dessous de l'estimation du service des Domaines (services fiscaux) et de prendre en charge la création d'un chéneau en toiture en limite avec la maison « Langlade » qui va également être mise en vente. Il autorise le Maire à signer tous les documents, actes et courriers nécessaires à cette vente.

RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire la fréquentation des TAPS de 15h30 à 16h30 est de 80 à 85 enfants pour les primaires et de 31 à 37 enfants pour les maternelles soit beaucoup plus que les prévisions. L'organisation a été revue pour répondre aux contraintes légales (en particulier le taux d'encadrement des groupes) tout en conservant la qualité des activités mais cet exercice est très compliqué d'autant plus que les travaux de l'école constituent une contrainte supplémentaire jusqu'aux vacances de Noël et obligent à plus de déplacements. Trois solutions ont été utilisées : un appel à des bénévoles, des économies sur le poste entretien afin d'embaucher un animateur supplémentaire et la mise à disposition d'une voire des 2 agents communaux de maternelle. L'enveloppe financière qu'y consacre la Commune ne peut être augmentée compte tenu de la réduction globale des recettes communales. Un PEDT est en cours d'élaboration pour un allègement des taux d'encadrement à compter de septembre 2015. Un bilan quantitatif, qualitatif et financier sera fait par le groupe de travail qui s'était créé pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour adapter l'organisation à partir des expériences de terrain en particulier pour les petits de maternelle pour qui une proposition d'activité à 15h30 n'est pas forcément une réponse à leurs besoins ou leurs attentes. Le Maire rappelle que l'État doit verser un fonds d'amorçage pour aider les communes sur les TAPS, que ce fonds sera en principe reconduit pour 2015/2016 mais ensuite maintenu uniquement aux communes en situation très fragile.... Mais on ne connaît pas encore les critères.

COMMUNICATION

La Commission Communication – Citoyenneté a travaillé sur 2 questions importantes qui reviennent régulièrement depuis plusieurs années :

- ✓ La charte graphique de la commune et le logo qui doit répondre à une volonté forte d'identité du village et de ses habitants. Les propositions d'une professionnelle sont présentées au conseil qui les examine en détails et après un tour de table le projet n° 3 est retenu mais avec des précisions : coteaux plus verts et incrustations en blanc à l'intérieur (banc et/ou personnage), un seul trait pour figurer la Garonne, retravailler l'image du personnage qui ne répond pas à une identité et en prévoir 2, un grand et un plus petit pour symboliser adultes et enfants. Cette charge graphique devra ensuite se décliner dans toute la

communication de la Commune (papier entête, site internet, affiche, petit journal....) et la partie écrite avec le slogan (village du monde qui semble convenir à tous) devra pouvoir être placée en dessous du logo ou à côté.

- ✓ Le site internet : le logiciel actuel est obsolète et nécessite de gros efforts de l'agent communal qui l'alimente avec perte d'efficacité et de temps. Il faut donc l'améliorer et y intégrer la nouvelle charte graphique dès qu'elle aura été définitivement validée. Le débat a déjà eu lieu dans le conseil précédent et a porté en grande partie sur l'idée d'utiliser des logiciels libres. Après discussion et malgré tout l'intérêt de défendre les logiciels libres comme moyens de résistance, la commission et le conseil sont d'accord pour conserver le prestataire actuel (qui donne satisfaction et est très réactif sur les problèmes rencontrés ou les questions) avec un logiciel efficace et contemporain pouvant être utilisé par l'agent administratif immédiatement, sans refaire l'environnement et sans formation.

LA POSTE

La Direction de La Poste est venue rencontrer le Maire pour lui faire part de ses décisions quant à l'avenir du bureau de St Pierre d'Aurillac comme elle l'a fait également à Caudrot et à Gironde sur Dropt, 2 autres bureaux dépendant de La Réole. La Poste a signé au niveau national un accord avec l'Association des Maires de France par lequel elle s'interdit de fermer unilatéralement des bureaux (en particulier en milieu rural) mais peut en limiter les heures d'ouverture à 12h par semaine. Pour ce qui concerne celui de St Pierre d'Aurillac elle venait annoncer au Maire que les horaires seraient diminués à 15h (contre 23h30 aujourd'hui normalement car il y a eu 22 jours de fermeture ou perturbation horaire depuis le 1er janvier) au 1er janvier 2015 puis ensuite à 12h. Cette décision s'accompagne d'une proposition de reprise en agence postale communale contre le versement de 996 € par mois et une participation aux investissements pouvant aller jusqu'à 50.000 €... tout étant ouvert à la négociation. Le Maire qui estime quant à lui ce chantage odieux surtout à un moment où les communes sont fragilisées financièrement par les décisions de l'état, propose un tour de table pour que chaque élu s'exprime. A cette occasion les éléments suivants sont évoqués :

- ✓ Longue histoire de résistance et de bataille pour le maintien du bureau
- ✓ La Poste semble peu sensible à la réaction des habitants et de la commune en étant prête également à communiquer sur sa proposition
- ✓ Perte du loyer que verse actuellement la Poste pour le bureau qui viendra en diminution de l'offre financière proposée
- ✓ Concerne la population donc c'est elle qui doit se prononcer
- ✓ Pas de bonne décision car si la commune prend elle ne pourra pas financièrement et matériellement ouvrir plus de 15h et pour des services diminués par rapport au bureau actuel et si elle refuse la réduction à 15h puis 12h puis un jour la suppression lui seront reprochées
- ✓ Il s'agit d'un chantage avec carotte et bâton
- ✓ Il s'agit encore là d'une atteinte au service public, bien que la Poste soit chargée d'une « mission de service public » et non de sa gestion
- ✓ C'est un effet pervers de la segmentation des activités postales maintenant que le service financier ne couvre plus le déficit du service courrier

- ✓ Ce chantage existe depuis plusieurs années mais la résistance avec la population et les actions menées gênaient La Poste qui aujourd'hui n'a plus aucun problème avec cette question compte tenu de l'accord avec l'AMF et de l'évolution générale de la société (libéralisation)... par exemple elle n'a pas peur d'augmenter le timbre de 10 centimes au 1er janvier 2015 !
- ✓ Il se prépare à la Poste un plan social important avec de nombreux licenciements malgré la forte somme touchée du gouvernement au titre du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi)
- ✓ Il faut aussi s'interroger sur la réponse indispensable aux besoins des personnes qui ne peuvent pas se déplacer ou dont le fonctionnement est lié à de petits retraits financiers réguliers et sur les services non accessibles par internet

La fermeture du bureau entraînerait une fragilisation des commerces et des conditions de vie dans le village

Après des échanges et un débat dense, le Conseil s'accorde sur le fait que la décision ne peut être prise en dehors de la population, chaque citoyen devant pouvoir s'exprimer. Le Conseil demande à ce qu'une réunion publique d'information soit très vite organisée pour présenter la proposition en lien avec la situation globale de la commune et qu'une consultation (forme à voir : vote, référendum... mais avec questions bien réfléchies) ait lieu en suivant compte tenu du délai du 1er janvier 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Commission Vie Associative, Sport et Culture : elle a examiné les manifestations municipales et propose une réduction des dépenses de 10 % avec recherche par tous d'économies. Par contre elle a confirmé le fait que les vœux à la population et le repas des Aînés sont des moments privilégiés de partage avec la population.
- ✓ Bords de Garonne : l'éclaircissage des parcelles communales plantées d'arbres a été réalisé par la société CASTELMORON BOIS et constituera une petite recette financière.
- ✓ Rendez-vous par skype avec Ibrahim Khashan d'Al Qarara : ces retrouvailles émouvantes avec Ibrahim et sa famille ont permis de connaître ce que les habitants d'Al Qarara ont vécu avec la guerre à Gaza, de se rendre compte de leurs conditions de vie après les destructions et les violences, des besoins psychologiques surtout pour les enfants et matériels puisqu'aucune marchandise ne rentre dans la bande de Gaza malgré les engagements des Israéliens, de constater que les accords passés ne sont pas appliqués et que c'est la population qui souffre, d'apprécier leur courage et surtout de justifier l'aide que nous devons continuer à leur apporter.
- ✓ Plan de prévention des déchets : le débat s'engage autour de la notion de déchets et leurs différentes formes, de recyclage et de traitement, de la plateforme de Langon insuffisante et qui a mal vieilli, des solutions alternatives au « tout consommation », d'économie circulaire, du gros travail à mener sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h45.